

Associations en difficulté

Aiguillonnées par la concurrence, fouettées par le vent des grands espaces internationaux, emportées par un mouvement de concentration d'une ampleur sans précédent, les entreprises se trouvent lancées dans une grande partie de «marche ou crève», où toute faute est durement sanctionnée. En effet, sous peine de perdre leur autonomie, leur vie même, elles n'ont, comme telles, pas le droit à l'erreur. Et quand l'un ou l'autre de leurs dirigeants se trompe, il est plus ou moins promptement invité à exercer ailleurs ses talents méconnus de gestionnaire. Les choses se passent très différemment dans le secteur de ces entreprises à but non lucratif que sont les grandes associations politiques, économiques, professionnelles ou sportives. Sans être gouvernées par le seul principe du plaisir, elles dépendent, dans une mesure variable mais toujours déterminante, de l'engagement volontaire d'un grand nombre autour d'un noyau de professionnels. Pas étonnant dès lors que les partis, les groupements d'intérêts, les grands clubs sportifs, connaissent de graves problèmes, liés au repli sur le privé et à la crise du militantisme, qui ne fait pas mal seulement à gauche.

Mais les difficultés de recrutement des grandes associations tiennent aussi aux erreurs commises par leurs dirigeants, professionnels par leur permanence sinon par leurs compétences. Certes, toutes n'implosent pas au plus haut niveau, comme le Parti socialiste suisse, l'Union suisse des arts et métiers (USAM), ou tel club de patineurs zurichois ou bernois. Mais toutes les organisations à but non lucratif ont des difficultés de management, par contagion tout au moins. Car les retombées de l'affaire Kopp ne concernent pas le seul parti radical, mais rejaillissent sur toute la classe politique. Et quand M. Clavadetscher, directeur de l'USAM éliminé tout récemment par KO nerveux, est mis au repos pour une durée indéterminée dans un lieu inconnu de son remplaçant et adjoint, lui-même démissionnaire, tous les secrétaires des grandes associations se sentent un peu groggy. Et les salaires invraisemblables réclamés par les joueurs de ligue nationale

– ne posent pas seulement problème aux trésoriers des clubs alémaniques ou français. Bref, les difficultés se font générales, y compris chez ceux qui ont la chance de travailler sur un marché réservé.

En tout état de cause, la plupart des grandes associations ont besoin d'une reprise en main sur le plan des méthodes de gestion. Leurs membres eux-mêmes sont lassés par les lenteurs de la démocratie interne, ou par les coups de gueule des dirigeants, qui prennent leur liberté vis-à-vis des procédures. S'agissant des associations économiques, il apparaît que leur puissance tient moins à la rigueur de leur management et à la fermeté de leurs structures qu'à leur pouvoir référendaire (arts et métiers), ou à leurs bonnes et régulières relations avec les autorités (agriculture, grande industrie), pour le compte desquelles certaines accomplissent d'importantes tâches (secteur laitier, garantie des risques à l'exportation, etc). Et ce pouvoir-là ne s'apprend pas dans les livres ou les cours de gestion, mais s'exerce sur le terrain où se mesurent les rapports de force. Parce que leur action s'apparente à celle des entreprises, et parce qu'elles regroupent des sociétés industrielles et commerciales, les organisations économiques se soumettent à des exigences sans doute supérieures à celles auxquelles les autres grandes associations, politiques, culturelles et sportives doivent faire face. Pour répondre à ces contraintes spéciales, le secteur économique dispose de moyens personnels et financiers, souvent confortables, récoltés auprès de membres qui mettent les contributions ordinaires et spéciales à la charge des frais généraux.

En clair: la vie associative telle que la vivent les grandes associations non économiques s'appauvrit à vue d'œil, et semble entrer dans une crise qui devrait durer jusqu'au passage au professionnalisme, suicidaire et régénérateur à la fois. Et pendant ce temps, secousses et rivalités internes mises à part, les grandes organisations économiques mieux dotées renforcent leur pouvoir sur la scène politique, où les partis jouent un rôle qui ne cesse de pâlir.

Concurrence et cohérence

(jd) La Commission fédérale des cartels a donc passé au crible l'activité des électriciens et des gaziers (DP 945). Dans ses conclusions elle note que les énergies de réseau — gaz, électricité et chauffage à distance — bénéficient de conditions qui faussent la concurrence avec les autres énergies disponibles sur le marché de la production de chaleur, en clair avec le mazout.

Les observations faites par la commission ne sont pas contestables; le choc pétrolier de 1973 a avivé la lutte entre les différents agents énergétiques et les distributeurs de gaz et d'électricité ont profité de ce contexte pour accroître leurs parts de marché, répondant ainsi à l'exigence de diversification prônée par la conception globale de l'énergie. Les électriciens notamment ont pu fournir des kilowattheures d'origine nucléaire à un prix inférieur au coût de production grâce à l'électricité hydraulique meilleur

marché; les tarifs différenciés en fonction de l'usage ont conduit à subventionner le chauffage par la cuisson; les services industriels financent parfois un secteur déficitaire avec les bénéfices d'un secteur profitable.

Tenir compte des coûts sociaux

Mais on reste perplexe face à la dénonciation du trop bas niveau des tarifs de l'électricité quand on sait que le surveillant des prix a freiné à plusieurs reprises les projets de hausse présentés par les distributeurs. La main gauche — la commission des cartels — semble ignorer ce que fait la main droite — Monsieur Prix.

Si l'existence d'un marché transparent, donc concurrentiel, ne peut que profiter aux consommateurs, la réflexion sur les agents énergétiques ne doit pas s'arrêter

là. Dans ce domaine, nous le savons maintenant, l'objectif n'est pas d'obtenir le plus possible au moindre coût. Les agents énergétiques pèsent d'un poids considérable sur l'environnement et l'analyse du marché de l'énergie sous l'angle de la seule concurrence ignore délibérément la stratégie de lutte contre la pollution de l'air adoptée par le Conseil fédéral. Dans cette perspective il paraît dérisoire de montrer du doigt les gaziers et les électriciens et de pleurer sur le sort des pétroliers. Car si l'on imputait au pétrole l'ensemble des coûts sociaux induits par son utilisation, il est évident que son prix devrait augmenter sensiblement.

Dans le domaine énergétique, les approches partielles — protection des consommateurs, concurrence — ne sont plus de mise. La situation actuelle — réchauffement de la planète, pollution atmosphérique, épuisement des réserves naturelles — exige des analyses plus globales qui prennent en compte l'ensemble des coûts de l'énergie. ■

ÉCONOMIE

L'inflation de lendemain de krach

(ag) La hausse des prix est à nouveau préoccupation gouvernementale et objet de commentaires autorisés.

Rien de brûlant. On s'inquiète, mais le thermomètre est à 37,2° (le matin). Ainsi lorsque le professeur Jacques L'Huillier, dans une étude intéressante consacrée à l'excès de création monétaire (*Journal de Genève*, 7 avril), recense les signes d'inflation, il écrit: «Le taux de hausse de l'indice des prix à la consommation est passé de 1,4% en 1987 à 1,9% en 1988.» Celui qui se souvient des années 64-67 ou 73-74, quand l'indice révélait des 6% de hausse, et qui n'a pas oublié les affirmations des économistes jugeant qu'une croissance soutenue était saine avec un taux d'inflation limité à 2%, se dit qu'il n'y a pas prétexte à perdre son sang-froid. Pourtant le pre-

mier trimestre 89 confirme l'accélération.

Les causes générales

La montée des prix est analysée avec concordance.

— Abondante création de liquidités par les banques centrales après le krach boursier. La majorité des économistes avait annoncé un effet déflationniste accentué après l'effondrement de la bourse. En créant beaucoup de monnaie les banques ont déjoué leurs pronostics sombres. Les économistes retrouvent un peu de leur crédibilité en constatant les effets inflationnistes de la masse monétaire ainsi accrue.

— Hausse du pétrole. La chute considérable des cours du pétrole compensait et

dissimulait les hausses des autres postes; elle modérait l'indice. C'est désormais terminé. Sans le pétrole, l'indice des prix aurait augmenté de 2,2% en 1988.

— Hausse du dollar. Elle renforce notamment le coût du baril de pétrole.

Les causes indigènes

— L'alimentation monétaire a été renforcée encore par des circonstances techniques (contrôle des liquidités par la Banque nationale sur une moyenne mensuelle et non à la fin de chaque mois, et règlements interbancaires facilités).

— Le franc suisse a accusé une faiblesse particulière qui a accentué l'inflation importée.

Absence de réaction

Les causes générales et particulières sont assez fortes pour que l'effet soit durable.

Jusqu'ici les milieux économiques ont faiblement réagi, n'ayant pas, encore, remis en cause la politique salariale, qui a connu une croissance réelle correcte en 1988 et 1989.

On peut tenter d'expliquer ce répit provisoire.

— La faiblesse du franc suisse avantage l'industrie d'exportation. D'ordinaire elle jouait un des premiers rôles dans le chœur de ceux qui réclamaient un allègement des coûts salariaux.

— La Banque nationale, sous Leutwiler, faisait intervenir ouvertement la hausse des taux d'intérêt, dont les répercussions sur les loyers sont connues, avec invite pressante à ne pas compenser entièrement. Il est possible que le style ait changé.

— Enfin la faiblesse du franc suisse s'explique pour une part par «les affaires» qui mettent en cause les milieux d'argent. A citer aussi des maladresses boursières comme le droit pour les étrangers d'acquérir des actions nominatives suisses, annoncé par Nestlé sans préparation.

Les milieux financiers ne sont donc pas en situation morale d'adresser aux salariés et aux syndicats leurs traditionnelles leçons d'austérité.

Perspectives

Le répit ne durera pas.

Sur le front des finances publiques, la reprise de l'inflation atténuera l'extraordinaire embellie de ces dernières années. Les ritournelles sur la compression des dépenses reprendront du même coup.

Sur le front privé, le dispositif a été expérimenté à froid. Il consiste — Migros a donné ce regrettable exemple — à augmenter la masse salariale d'un montant supérieur à l'inflation, mais à n'accorder pour la compensation automatique qu'un montant inférieur à la hausse des prix, le surplus étant réservé aux promotions et aux primes de mérite. Par exemple: inflation 2%, augmentation de la masse 2,5%, compensation du renchérissement 1%, augmentations individuelles 1,5%.

La généralisation du système est certainement envisagée. On fera remarquer que les socialistes français appliquent de telles méthodes. Elles ne sont pas bonnes pour autant. La compensation du renchérissement généralisée dans la fonction publique et très large dans le secteur privé n'a pas empêché la Suisse d'être un pays à inflation modérée.

Pas de raison donc de changer de politique! Mieux vaut le dire avant que la fièvre monte. ■

PISTES CYCLABLES

Les oubliés de la route

Le rapport du Conseil d'Etat vaudois sur la motion Christiane Bolanz demandant une planification de la construction de pistes cyclables et d'itinéraires cyclables protégés pour les années à venir (par analogie avec la planification routière votée par le Grand Conseil) lui sera présenté à sa prochaine session.

Est-ce là un grand pas vers la réalisation de voies sûres pour les deux roues? On disposera certes dorénavant d'une somme inscrite au budget pour cette tâche. Une planification sera établie, c'est-à-dire qu'on mènera une réflexion sur la cohérence du réseau final et sur sa réalisation progressive. Mieux encore, l'Etat esquisse la répartition des rôles entre lui-même et les communes. A lui d'être le promoteur, le planificateur et, dans le cas des liaisons entre les localités, le réalisateur; à elles la tâche du maître d'œuvre lorsqu'on reste à l'intérieur d'une agglomération. Sans jouer les esprits chagrins, on peut toutefois rester très sceptique sur l'utilisation concrète que les services de l'Etat et les communes feront de l'«instrument» que vient de se donner l'Etat de Vaud, sous la forme non contraignante d'un «cahier d'intentions» contenu dans le rapport. Le grand risque c'est qu'on continue, malgré les moyens nouveaux, à s'occuper du vélo après qu'on a réglé les problèmes de circulation des voitures et avec la même mentalité.

Or, l'utilisation sûre, attractive et habi-

tuelle d'un vélo ne nécessite pas forcément des «véloroutes» de luxe. Par contre, la recherche de passages protégés, de raccourcis, d'itinéraires hors circulation est la base de la réussite d'un réseau pour les deux roues. Seul un porteur de projet motivé connaissant pratiquement le vélo et parfaitement l'espace communal et régional peut, à force de recherches, d'expériences, de contacts divers, arriver à concevoir et à réaliser des voies qui seront effectivement utilisées par les cyclistes.

Il y a fort à parier que le Service des routes, prisonnier de ses routes cantonales, et les communes, assaillies par leurs propres problèmes de circulation, ne sont pas à même de réaliser un réseau attractif et cohérent. Cette tâche devrait être confiée à un dynamique «délégué au vélo» qui étudierait les mises à l'enquête, les réfections de canalisations, comme les projets de nouveaux carrefours, et interviendrait à tout bout de champ auprès de chacune des instances pour obtenir la réalisation d'un tronçon pour les deux roues. Il aurait constamment à promouvoir la collaboration entre l'Etat et les communes en monnayant dans un suivi sans faille la construction d'un réseau cohérent.

Ce responsable motivé est indispensable pour que l'argent budgété en faveur d'itinéraires cyclables attractifs et sûrs ne soient pas gaspillé.

Jacques Longchamp

Le tribut des deux-roues

(*réd*) En 1988, 139 vélos et 509 vélomoteurs ont été impliqués dans des accidents de la circulation dans le canton de Vaud, au cours desquels 112 cyclistes et 390 cyclomotoristes ont été blessés; 3 cyclistes et 10 cyclomotoristes y ont trouvé la mort. Parmi les blessés, 86 vélos et vélomoteurs confondus, étaient des enfants de moins de 15 ans. Les conducteurs de vélo représentent le 3,9% des blessés et le 3,6% des tués dans les accidents de la route. La part des conduc-

teurs de cyclomoteurs est plus importante, puisque cette catégorie représente le 13,5% des blessés et le 12% des tués par rapport au nombre total des victimes. La police a estimé que, dans 55,6% des cas pour les filles et dans 63,1% des cas pour les garçons, la responsabilité du ou de la cycliste était engagée.

Source: Gendarmerie vaudoise, *Accidents de la circulation survenus dans le Canton de Vaud*, 1988.

L'exclusion des innocents

(ag) La Suisse, celle qui est prompte à protester contre toute forme d'apartheid décelée quelque part dans le monde ou celle qui exalte les vertus chrétiennes et l'unité familiale, finit par accepter, lassitude et accoutumance, le statut de saisonnier qui, par la force de la loi suisse, déchire des familles durant cinq ans. Quatre ans de permis A (saisonnier) et un an de permis B (annuel) avant d'être autorisé à bénéficier du regroupement familial. Et encore sous conditions, celles de l'article 39 de l'Ordonnance fédérale sur la limitation du nombre des étrangers qui exige, préalablement:

- un séjour et une activité lucrative stables;
- une vie en communauté et une habitation convenables;
- des ressources financières suffisantes
- une garde des enfants assurée.

Il est précisé de plus, toujours par la même ordonnance, qu'une habitation est convenable «si elle correspond aux normes applicables aux ressortissants suisses dans la région où l'étranger veut habiter».

On peut imaginer ce que signifie la recherche d'un appartement là où sévit la pénurie. A Genève en subventionné, l'étranger, tant que le regroupement n'est pas légal, ne peut pas obtenir plus de deux pièces avec cuisine. Mais s'il a

deux enfants, un logement de deux pièces n'est pas «convenable» pour quatre personnes au sens de l'ordonnance fédérale. Cercle vicieux.

D'où le recours à la débrouillardise. Que les enfants viennent illégalement! Et pour qu'ils ne soient pas repérés, ils n'iront pas à l'école. Enfants clandestins. Cette situation intolérable est depuis longtemps dénoncée. Mais tant que les lois restent figées, rien ne peut changer, si ce n'est le progrès lent des permis B, par glissement, au terme du délai d'épreuve.

Dans un excellent petit ouvrage *Enfant cherche école*¹, Christiane Perregaux et Florio Togni cassent la croûte de nos indifférences. La plaie doit rester vive.

Le droit à l'éducation

Le problème lié aux mouvements migratoires se pose dans tout pays «attirant». Aussi certaines organisations tentent de mettre sur pied une convention internationale des droits de l'enfant, qui aurait un effet non pas déclamatoire mais contraignant.

Une disposition essentielle serait, article 6 du projet, le droit de l'enfant de bénéficier des soins de ses parents, étant

précisé que son pays de résidence doit être déterminé par son père et sa mère. Cet article suscite une opposition de l'Allemagne et de l'Angleterre qui craignent les effets du «regroupement familial». La Suisse de même a émis de fortes réticences. Significatif.

Aux Etats-Unis, l'immigration clandestine mexicaine a posé le problème de la scolarisation des enfants, notamment au Texas où la loi interdit l'accès à l'école pour les enfants «sans papiers» (*undocumented*). Le débat public fut vif; des écoles alternatives furent créées pour recevoir ces enfants. En 1982 la Cour suprême a invalidé la loi texane. Elle a reconnu la primauté du droit à l'éducation estimant que les enfants ne peuvent être punis pour des décisions qui ne leur incombent pas, ni être préteritis pour leur vie entière. Même conception constitutionnelle, si ce n'est toujours application, en France.

En Suisse

Le droit à l'instruction est garanti par la Constitution fédérale, article 27, et par toutes les constitutions cantonales.

Il semble, d'après une enquête de 1988² que les pratiques cantonales sont variables pour la scolarisation des enfants clandestins. En Suisse romande, Genève, Valais et Vaud sont rigoristes. Vaud précise: «Aucune inscription n'est possible sans permis B au moins.» Ce «au moins» superflu est tout un état d'esprit.

Fribourg et plus nettement Neuchâtel donnent en revanche la primauté à l'intérêt de l'enfant, où il est toléré que, quel que soit son statut, il sera admis sans être poursuivi ou dénoncé.

Un chiffre significatif encore. Le Département genevois de l'instruction publique a facilité, pour les enfants de parents porteurs de permis B en attente de regroupement familial, l'accès à l'école publique. En 1986, 286 sont sortis de l'ombre par l'effet de cette seule décision. Ajoutons que le Département de justice et police admet l'inscription à l'école dès le dépôt de la demande de permis B, après trente deux mois. Toujours ça de gagné! Enfin, à Genève toujours, les classes d'accueil et les classes pour enfants peu ou pas scolarisés sont ouvertes aussi à des enfants arrivés clandestinement dont les parents migrants sont en attente d'un permis B.

L'impôt des saisonniers est-il légal ?

Les saisonniers paient l'impôt, retenu à la source, selon un barème identique à celui qui est appliqué aux autres résidents.

Or l'instruction publique est une dépense essentielle des finances des collectivités publiques. Les enfants des saisonniers en sont privés.

Dès lors, l'impôt est-il, les concernant, fondé dans sa quotité?

Certes, l'universalité du budget fait que chacun est amené à contribuer à des dépenses dont il ne bénéficie pas. Les célibataires financent l'instruction

des enfants des autres, par exemple.

Mais les saisonniers sont, par la loi, à la fois soumis à l'impôt plein et exclus des prestations qu'il assure.

Or l'instruction publique n'est pas une dépense mineure et occasionnelle. Elle représente plus du quart des budgets.

Il serait intéressant de poser au Tribunal fédéral la question de savoir si l'on peut de la sorte astreindre aux devoirs et exclure des avantages, sans arbitraire.

Le domino des banques

On parle beaucoup de coordination romande. Les députés de chaque canton ne pourraient-ils intervenir en faveur d'un alignement de tous sur la pratique la plus favorable à l'enfant, la neuchâteloise par exemple?

– Sur le terrain, les écoles alternatives. A Genève, la Petite Ecole prend en charge les enfants clandestins sous l'impulsion de l'AGRES (Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal, coéditrice du livre dont nous rendons compte).

– La primauté du droit à l'éducation reconnue par la pratique des cantons.

– La révision fondamentale du statut de saisonnier, indéfendable quand l'Europe progresse.

– Le recours judiciaire (voir encadré)

A tout prix maintenir le dossier ouvert. ■

¹ Christiane Perregaux, Florio Togni, *Enfant cherche école*. Edition Zoé, collection Cactus, 1989.

² E. Imhof, *Modalités d'inscription à l'école publique obligatoire*. CESDOC, Genève, 1988.

(fb) Au cœur de Genève, les banques font comme un grand jeu de dominos: la Banque de Paris et des Pays-Bas est voisine du Crédit lyonnais, qui jouxte la Caisse d'Epargne de Genève, en face de laquelle le Crédit suisse occupe tout l'îlot délimité par la place Bel-Air, la rue de la Monnaie (de l'autre côté se trouve l'Union de banques suisses), la rue de la Confédération et la rue de la Corratierie (dont l'angle opposé abrite la Société de banque suisse). En l'île, la Banque hypothécaire du canton de Genève construit son nouveau siège et de l'autre côté du Rhône on trouve la Banque populaire suisse...

Devant la difficulté de s'étendre dans un tissu aussi serré, certaines banques jouent la déconcentration. La SBS a donc construit au Petit-Lancy et le chantier de l'UBS s'est ouvert aux Acacias. Mais cela ne libère pas de la place dans l'hyper-centre: la SBS, qui mène déjà la démolition-reconstruction avec maintien de la façade de l'immeuble Camoletti, vient de déposer une double de-

mande d'autorisation de construire pour son bâtiment principal, où elle laisse à l'administration le choix entre un bâtiment neuf et un nouvel «empaillage». D'une situation historiquement compréhensible, l'inertie et la crainte d'une perte de prestige font aujourd'hui une erreur d'aménagement urbain dont on perçoit désormais clairement les inconvénients: concentration d'emplois (dont la plupart ne sont nullement en contact avec la clientèle) qui génère des déplacements pendulaires et laisse le centre-ville désert le soir venu, pression sur le prix des terrains et des locaux qui les rend inabordables pour l'habitat ou le commerce de quartier.

A l'heure où les banques ont fort à faire pour défendre leur image, la ville est un créneau neuf pour cette forme de mécénat qu'on appelle le sponsoring. Qui sera la première à organiser véritablement son redéploiement, en mettant à disposition à des conditions favorables un terrain largement amorti pour créer du logement au centre-ville? ■

MONDE DU TRAVAIL

Femmes et syndicats

(jd) La dernière livraison (n° 7) de *Diskussion*, magazine de la politique syndicale d'aujourd'hui, est tout entière consacrée à la situation des femmes dans les organisations syndicales. La crise des syndicats, confrontés au changement technologique et à l'exigence patronale de souplesse accrue des rapports de travail, est l'occasion de remettre sur le tapis la question fondamentale de la répartition du travail, du revenu et du temps entre hommes et femmes. Cette réparti-

tion inégale, qui prédomine encore, détermine profondément la position des femmes dans la société et dans les syndicats. Ces derniers sont toujours marqués, dans leur culture comme dans leur organisation et leur politique, par

l'image du travail salarié productif et masculin. Une situation qui se reflète, à de rares exceptions près, dans la composition des organes permanents (chiffres 1988).

Diskussion, case 290, 8026 Zurich

		secrétaires permanents	dont femmes	en %	% de femmes syndiquées
USS	Union syndicale suisse	9	1	11	12,3
FOBB	Bois, bâtiments	37	0		1,1
FVCE	Vêtement, cuir, équipement	5	0		68,9
SLP	Livre et papier	14	4	28	17,5
SEV	Cheminots	12	0		15,3
FCTA	Commerce, transports, alimentation	29	1	3,4	26,3
SSM	Médias	5	3	60	29,7
FTMH	Métallurgie, horlogerie	70	2	3	11,2
SSP	Services publics	40	10	25	21,6
	Union PTT	7	0		6,4
FTCP	Textile, chimie, papier	15	2	13	18,8
	Fonctionnaires postaux	4	0		32,1
	Fonctionnaires téléphone, télégraphe	5	0		67

Réconciliation

«Réconcilier le Musée avec son public» (lausannois, vaudois...). Peu de visiteurs au Musée de Rumine, on ne sait trop pourquoi. Les raisons — certaines raisons — pourtant me semblent claires: je contemplais, lors de la récente exposition de 150 chefs-d'œuvre, une toile de Benjamin Vautier, représentant une famille de paysans endimanchés — le père, la mère, deux filles adolescentes et un garçon plus jeune — visitant le musée (Arlaud, sans doute, l'œuvre date du siècle passé). Je ne peux ni ne veux me prononcer sur la valeur de l'œuvre. Et d'ailleurs peu importe. Ce qui me frappe ici, c'est qu'une pareille scène, en 1989, est parfaitement impossible. Inimaginable que des paysans de Bottens, Bettens et autres lieux pénètrent à Rumine. Et tout aussi bien des ouvriers, des employés, des petits commerçants... Pourquoi? Parce qu'un peintre de genre, parce qu'un paysagiste, épigone de Rousseau (Théodore), ou de Sisley, ou de Ruysdael ou de Chardin — indépendamment de sa valeur et même s'il manque d'originalité — continuera de présenter un certain intérêt. Membre de la *Hudson School*, il peindra des paysages de l'Etat de New-York, ou du Connecticut. Et comme ces paysages sont différents des bords du Léman, et différents aussi de ce qu'ils sont devenus au XX^e

siècle, pour de mauvaises raisons peut-être, j'y prendrai plaisir. Tandis qu'un épigone de Mondrian ou de Kandinsky, qu'il soit Canadien, Hongrois ou Espagnol, risque bien de ne présenter aucun intérêt: les mêmes carrés, les mêmes formes géométriques, les mêmes taches de couleur. A supposer que Mondrian soit un artiste de tout premier plan et qu'on l'apprécie encore au XXI^e siècle, ses suiveurs, en tout cas, seront complètement oubliés: l'art non figuratif ne tolère pas la médiocrité.

Peut-être n'est-ce pas là tout: ayant visité l'exposition de Rumine et celle du Musée Jenisch, à Vevey, j'écrivis à 24 Heures pour dire la joie que j'avais eue à voir tant de richesses, tout en regrettant certaines absences (à Lausanne, Kaiser, Sarto, Berger, Poncet — ces deux derniers très bien représentés à Vevey; au Musée Jenisch, celle du peintre Bercher, qui fut pendant des années le conservateur du Musée). J'ajoutais que chacun pourrait facilement compléter à son gré la liste des absents. Ce qui m'a valu une lettre d'un lecteur, me disant qu'en effet...! Que par exemple manquait à Vevey le peintre Vaudou, Français d'origine, mais Veveysan d'adoption, dont pendant douze ans j'ai pu admirer un tableau sur la paroi, en face de moi, du bureau de René Bray, professeur de littérature française à Lausanne. Encore une fois, pourquoi? Il me semble que c'est parce que nous manquons de critères; que nous n'en avons jamais eus; qu'en matière d'art, il n'est pas de critères possibles. Lisez les incroyables insanités écrites sur Cézanne au siècle passé, et encore au début du nôtre! Lisez le Président de Brosses, un correspondant de Voltaire: visitant Padoue et la chapelle Scrovegni (trois étoiles dans tous les guides d'aujourd'hui), il juge que Giotto «ne serait pas reçu aujourd'hui à peindre un jeu de paume». Ses fresques que nous admirons tant sont des «barbouillages». Toutefois, le Président, qui était loin d'être un imbécile, concède qu'à travers son barbouillage, «on discerne du génie et du talent» (lettre du 28 juillet 1739). Quant à savoir ce qu'il faudrait faire pour réconcilier le public avec son Musée... Vous avez une idée, vous? ■

(pi) *Domaine public* ne doit pas négliger sa promotion. Même si nos abonnés sont fidèles, nous devons, pour continuer à paraître et à travailler dans de bonnes conditions, remplacer les inévitables désabonnements, décès, départs, etc. La promotion doit aussi permettre d'augmenter le nombre des lecteurs réguliers et élargir le cercle de diffusion du journal. C'est pourquoi, depuis quelque temps, une personne s'occupe de promotion, à raison d'une demi-journée par semaine. Envois ciblés, constitution de fichiers, abonnements à l'essai, création d'un dépliant, font partie de ses tâches. Votre participation est la bienvenue: vous pouvez en tout temps nous communiquer les adresses de personnes que DP intéresserait; vous pouvez également nous commander une provision de cartes commerciales-réponse à distribuer autour de vous et permettant de s'abonner, ferme ou à l'essai.

FABRIQUE DE DP

Promotion de Salon

Dans le domaine de la promotion toujours, mais du contact avec nos lecteurs aussi, DP sera à nouveau présent au Salon du livre et de la presse à Genève. Du 26 au 30 avril, rédacteurs et rédactrices, amis et amies tiendront le stand pour faire connaître notre journal. Pas de spectacle ni d'«événement», mais une permanence et une disponibilité pour discuter et connaître celles et ceux pour qui nous écrivons chaque semaine. L'occasion pour vous de mettre des visages sur des initiales et pour nous de mettre des têtes sur les étiquettes que «cra-che» hebdomadairement notre ordinateur.

N'hésitez donc pas à passer: notre stand se trouvera rue Céline 6; le salon sera ouvert du mercredi 26 avril au dimanche 30 avril de 9 heures 30 à 19 heures, ainsi que le vendredi soir jusqu'à 22 heures.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Victor Ruffy (vr)

Points de vue: JeanLouis Cornuz

Jacques Longchamp

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

J'ai «travaillé» chez IKEA

Pour fêter son dixième anniversaire, la succursale IKEA à Aubonne (VD) a invité ses clients à travailler une heure, payée 50 francs en bon d'achat. Un énorme succès commercial pour une opération discutable. Nous publions ci-dessous des extraits d'un article paru dans le journal de la FOBB et qui relate l'après-midi d'une personne qui a «profité» de cette opération promotionnelle.

A l'entrée du magasin, une vingtaine de personnes jouent des coudes et prennent d'assaut le bureau d'embauche. Les futurs employés, des ménagères, quelques retraités, des jeunes gens aussi. Tous anxieux.

C'est enfin mon tour d'être engagé. Je reçois un T-shirt qui se voudrait d'un beau jaune suédois mais qui tire plutôt sur le gris et me voilà auxiliaire. Un employé, un vrai, vient me chercher. Il s'excuse d'emblée: «On s'est demandé, avec les collègues, ce qu'on pouvait bien vous demander de faire.» Déjà mal dans ma peau, je commence franchement à sentir le rouge me monter aux joues. Partir, partir en courant. Conscience professionnelle oblige, je reste.

Du balai

Nous arrivons dans le hall où est exposée la marchandise avant d'être mise en vente. «Désolé», me dit mon chef en me tendant un balai. Sans grand enthousiasme, il me désigne un couloir. Ses copains me regardent comme une bête curieuse. Mon malaise atteint son paroxysme. Je balaie frénétiquement pendant quelques secondes, question de justifier mon intrusion. Un discret coup d'œil à ma montre m'indique qu'il me reste 58 minutes à tirer. Je pose le balai et entame la discussion qui s'engage avec trois puis quatre employés. Ils sont payés entre 2000 et 3000 francs par mois pour 40 heures de travail hebdomadaire. L'entreprise est plutôt sympa, à la suédoise, on leur explique de temps en temps les objectifs à atteindre et les résultats obtenus, ils sont tous chefs de quelque chose et se rendent parfois en Suède. Les auxiliaires engagés surtout le samedi et quelques heures la semaine se sont quand même plaints de l'opération. Payés entre 10 et 12 francs l'heure, ils ont de la peine à comprendre que nous en gagnions 50; pas vraiment,

puisque vraisemblablement je vais devoir y aller de ma poche pour acquérir l'objet encore inconnu de mes désirs.

«T'aurais dû voir ça»

Encore trente minutes à tirer; j'ai balayé 2m² quand surgit le grand patron. Il fait remarquer, l'œil mauvais, que je n'ai pas enfilé le T-shirt réglementaire. Je demande pardon, je m'exécute et recommence à balayer. Il a tourné les talons, je pose mon balai et relance la conversation. Hier c'était la journée «nos plantes à 10 francs». «T'aurais dû voir ça! Les embouteillages sur l'autoroute, les bagarres entre clients, une vendeuse s'est même fait agresser alors qu'elle achalandait le stand mis à sac. Ça m'écoeure un peu», me dit un employé. Sept cents personnes se sont inscrites hier pour venir travailler une heure aujourd'hui. Plus tous ceux qui, comme moi, ont découpé leur bon dans le journal. IKEA est débordé.

Le plus dur reste à faire

L'heure passe, encore dix minutes. Je prends néanmoins congé et retourne au bureau d'embauche. Le temps de patienter à nouveau qu'on veuille bien me tamponner mon bon et me voilà licencié et client. Commence alors le tour de magasin. Mes yeux se fixent sur les prix. Je déduis automatiquement 50 francs. Ça y est, mon choix s'est porté sur une lampe. Je file à la caisse, exhibe timidement mon bon. Constermée, la vendeuse me fait remarquer qu'il me faut encore obligatoirement dépenser 10 francs pour atteindre les fatidiques 50 francs «Gardez-les. — Je peux pas.» Je bloque une dizaine de clients exaspérés. Je cours dans le magasin, emporte vingt ampoules. Ouf, j'en ai pour 52 fr. 60, je paie 2 fr. 60. Dehors, une femme s'approche de moi.

«Puis-je vous accompagner à votre voiture, Monsieur?». Elle tient un parapluie et sous son manteau arbore le fatidique T-shirt. «Volontiers, Madame.» Dans ses petits souliers, elle m'explique qu'il ne faudrait pas croire qu'elle ferait n'importe quoi pour un bon d'achat «mais 50 francs., c'est pas mal non? Elle a évidemment raison. Et puis ça me fait un achat que je n'ai pas besoin d'expliquer à mon mari.» Il est 17h30, en deux heures et demie je n'ai rencontré que des gens embarrassés. Une voisine même, on a fait mine de ne pas se reconnaître. Tu parles d'une fête. (S.B., in FOBB n° 245 du 11 avril 1989.)

ÉCHOS DES MÉDIAS

Transformation de la société familiale du *Démocrate*, quotidien de Delémont. Le capital se répartit maintenant entre Publicitas, régie publicitaire (40%), Promindus, appartenant à la Banque cantonale du Jura (30%) et le couple Calareti-Schnetz (30%). Une nouvelle imprimerie est en construction.

Grâce aux installations du nouveau centre d'impression Gassmann, à Bienne, le *Journal du Jura/Tribune jurassienne* et le *Bieler Tagblatt* sont imprimés en couleurs sur une nouvelle rotative offset. Les publicitaires sont satisfaits.

Le roman du *Vorwärts*, hebdomadaire du Parti socialiste allemand, est terminé. Le comité du parti a décidé définitivement la suppression du journal. L'ancien titre sera intégré à celui du magazine social-démocrate envoyé dix fois par année à tous les membres du SPD.

Le grand patron des rédacteurs du groupe *Tages Anzeiger* (ZH), Peter Studer, passe à la télévision suisse-allemanique comme rédacteur en chef. Roger Blum, de la rédaction du même journal, quitte Zurich pour devenir professeur à l'Université de Berne. Il sera aussi un correspondant du «Tagi» dans la ville fédérale.

Le nouveau colonialisme condamné

On se souvient que s'est tenue à Bâle, du 20 au 22 mars, une conférence sur les déchets toxiques. Nous rouvrons ce dossier afin de mieux cerner les enjeux de la convention qui a été signée ainsi que le contexte dans lequel cet acte final a été adopté par une minorité de participants.

(vr) Elaborer en moins de deux ans une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination témoigne certainement de l'urgence du problème. La prouesse est toutefois remarquable et l'adhésion de trente-quatre Etats laisse augurer du ralliement général et indispensable d'un très grand nombre de pays.

La Suisse en prenant l'initiative de réunir sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) plus d'une centaine de gouvernements dans des délais aussi brefs courait des risques; elle a été récompensée par un succès qui couronne des efforts fournis dans le cadre de l'élaboration de la convention elle-même, dans l'organisation de la conférence et dans la direction des opérations du 20 au 22 mars. Il faut se féliciter de ces résultats et reconnaître les mérites tant politiques que diplomatiques du chef du Département de l'intérieur Flavio Cotti et ceux d'Alain Clerc, de l'Office fédéral de l'environnement, chef du groupe de travail chargé de l'élaboration du texte de la convention.

Déchets nucléaires

Le cours des travaux fut à rebondissement. Le déroulement des débats devait mettre à jour une certaine résistance des pays du tiers monde, plus particulièrement des délégués africains, déçus par une convention dont le contenu paraissait insuffisant et à peine convaincant de la bonne volonté des pays industriels.

Dans ces circonstances, la deuxième de ces journées fut entièrement consacrée à l'élimination d'un certain nombre de malentendus et à l'élaboration de résolutions complétant la convention. Ces dernières répondaient à des exigences légitimes de certains pays en proie à un «commerce» qu'ils avouent avoir de la peine à maîtriser. Les compléments sou-

haités de leur part portaient notamment sur la prise en considération des déchets nucléaires dans les déchets dangereux, sur la définition de la responsabilité des pays exportateurs et des indemnités en cas de dommages, sur la diffusion de l'information à assurer en cas de transports notamment auprès des pays côtiers dont les eaux territoriales risquent d'être contaminées en cas de naufrage.

Système à double sécurité

Le point essentiel de la convention prévoit que tout pays pourra interdire l'exportation et/ou l'importation de déchets toxiques. Il s'agit donc d'un système à double sécurité qui devrait offrir toutes les garanties vis-à-vis d'opérations jugées dangereuses et inopportunes. Comment interpréter les sentiments persistants de méfiance chez certains représentants du tiers monde après que les pays tels que la RFA, la France, l'Italie, le Portugal et la Suisse ont déclaré qu'ils interdisent depuis quelque temps déjà tout mouvement de déchets dangereux en direction du tiers monde?

Mouvements incontrôlés

On ne mettra pas en doute ici la détermination du ministre français Brice Lalonde et encore moins celle du ministre italien Giorgio Ruffolo, mais force est de constater que des mouvements incontrôlés continuent d'avoir lieu, mettant au défi les gouvernements des pays les plus avancés. On se souvient encore du périple du «Zanoobia»; en revanche, l'histoire du cargo anonyme contée par M. Tito Ramos, ministre de l'urbanisme du Cap vert, est moins connue, sans être moins grave pour autant. On a découvert, dans le port de Mindelo, un bateau abandonné depuis quelques mois, sans équipage ni pavillon, qui contenait des escarbilles toxiques dont le lieu d'ori-

gine pourrait être Pittsburgh (USA). A qui incombe désormais l'élimination de ces déchets?

La Suisse avec son système de notifications de production de déchets dangereux exigées des entreprises et son contrôle des mouvements transfrontières peut prétendre montrer l'exemple; elle abrite toutefois une, voire deux, sociétés qui ne cachent pas qu'elles prennent en charge des déchets toxiques de sociétés industrielles européennes pour les «placer» à relativement peu de frais dans des pays du tiers monde. La liberté du commerce, les avantages fiscaux, un bon système de télécommunication offrent des conditions de travail favorables à des courtiers peu scrupuleux dont l'objectif est de contourner les lois dans les pays d'origine des déchets dangereux et d'abuser les gouvernements des pays destinataires. Cette situation est difficilement tolérable et il est normal que le Département fédéral de l'intérieur examine si ces activités désormais incompatibles avec nos engagements sont encore licites.

Une unité africaine

Les pays africains ont fait savoir qu'ils considèrent les pratiques des pays industriels comme une forme de colonialisme aux aspects redoutables, voire criminels, en raison des menaces qu'elles font planer sur l'environnement bien sûr, mais aussi sur la population à moyen terme. Le représentant du Mali, porte-parole du président Traoré, actuellement président de l'Organisation de l'unité africaine a déclaré que ce type de commerce constituait une injure pour la population du Continent noir.

Les trente-neuf pays africains, qui ont signé l'acte final à Bâle, ont déclaré qu'ils allaient reprendre l'examen de la convention au mois de juin prochain dans le cadre de leur réunion de Bamako et tenter d'adopter une position solidaire. Ils chercheront l'unité pour faire front commun contre une évolution menaçante.

Mais il faut dire que la responsabilité première incombe aux pays industrialisés. Depuis le mois de mars dernier, tous les instruments légaux sont à disposition pour mettre un terme à une attitude irresponsable qui cherche à masquer les coûts réels d'un système de production. Y surseoir pourrait conduire à de nombreuses catastrophes. ■